



Régularisation de la pension alimentaire

Par **beb974**, le **04/09/2010** à **15:58**

Bonjour,

au mois de juin 2009 , un jugement a eu lieu, le juge a décider que le père de ma fille devait me verser une pension alimentaire de 150euros au début de chaque mois, hors depuis février 2010 il ne me verse plus rien , j'ai essayer de discuter avec lui afin de régler cela a l'amiable mais il ne veux rien entendre

je souhaiterais régulariser la situation mais étant donner que monsieur est a sont compte je ne sais qu'elle démarche entreprendre.....

pourriez vous me dire comment faire ?

de plus j'ai obtenu l'autorité parental exclusif, je vie actuellement a l'ile de la réunion (et lui en metropole), le juge a mis en place un droit de visite qui consiste a ce que monsieur m'envoie des billets aller/retour pour une période de 8jours a Noël et a pâque, de mon coter je dois lui donner 15jours l'été

si il refuse ou ne peux me verser la pension suis je en tord si je ne lui donne pas sa fille??

je vous remercie par avance de votre réponse

cordialement

Par **mimi493**, le **05/09/2010** à **17:56**

Pour la pension alimentaire, vous devez voir un huissier pour qu'il mette en place une procédure de paiement forcé, une saisie-attribution etc.

Pour les droits du père, s'il n'envoie pas les billets d'avion, votre fille ne prend pas l'avion, c'est tout aussi simple que ça.

Par **beb974**, le **06/09/2010** à **09:18**

merci pour votre réponse, en revanche je ne sais ou m'adresser car les huissiers de la réunion me disent qu'il faut que je contacte un huissier du lieu du domicile de mon "ex"(en métropole), et les huissiers du lieux du domicile de mon "ex", me disent de contacter un huissier de la réunion !!!

de plus vue que mon ex est a sont compte on me dit qu'ils ne peuvent pas faire un paiement directje suis un peu larguer , pourriez vous un peu plus m'éclairer?
merci